PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

INFORMER ET PROTÉGER

LA BAIGNADE EN EAUX INTÉRIEURES* EST INTERDITE

SAUF ZONES AMÉNAGÉES, SUR LES HORAIRES D'OUVERTURE DES SITES



* SEINE - CANAUX- MARNE



A-T-ON LE DROIT ?

NON

La baignade en eaux intérieures est **INTERDITE** sauf dans les sites aménagés, eu égard aux risques qu'elle comporte.

TÉMOIN D'UNE NOYADE ?

NE PAS TENTER D'INTERVENIR EN VOUS ENGAGEANT DANS L'EAU
(risque de sur-accident)

CONTACTEZ LES SECOURS :
POMPIERS : 18 OU 112
BRIGADE FLUVIALE PP : 01 47 07 17 17

- ➜ Selon la configuration des lieux, vous pouvez lancer une bouée à la victime en attendant les secours.
- ➜ Ne la perdez pas des yeux. Si elle coule, restez sur sa position depuis le quai pour orienter les secours.





LES DANGERS

L'HYPOTHERMIE :

La différence de température entre votre corps et l'eau peut entraîner un choc hypothermique.
Le malaise survient alors, pouvant aller jusqu'à l'inconscience puis la noyade.

LA VASE :

Le fond des eaux intérieures est envasé. Lorsque l'entrée dans l'eau est brusque, le plongeur s'enfonce dans la vase, il est comme aspiré et englué au fond. Il n'arrive plus à remonter, la noyade est quasi certaine.

LES OBJETS IMMERGÉS :

Les eaux intérieures regorgent d'objets divers et variés (deux-roues, véhicules, trottinettes, barrière, bouteilles, etc.). Lors de l'entrée dans l'eau, chacun de ses objets peut être à l'origine de graves blessures pouvant entraîner une hémorragie, l'inconscience et la noyade.

LES OBJETS EN SURFACE :

À l'instar de ceux immergés, les eaux intérieures peuvent charrier des objets flottants en surface (planches, rondin de bois, arbre, caisse, ….). Chacun de ses objets peut être à l'origine d'un choc causant un traumatisme des membres ou de la tête, entraînant une fracture ou l'étourdissement et la noyade.

LA NAVIGATION :

La navigation est dense sur les eaux intérieures. De nombreux bâtiments de transports de marchandise ou de personnes naviguent dans les deux sens de circulation. Outre le danger d'être percuté par une coque ou par les hélices, ces bateaux produisent à leur approche une aspiration qui entraîne le nageur sous le bateau.
Il se retrouve alors coincé et ne peut regagner la surface.

LE COURANT :

Trop souvent négligé, le nageur est systématiquement piégé par la force du courant qui l'épuise très rapidement.
À bout de force, il risque le malaise qui entraîne la noyade.

LA VISIBILITÉ :

Le nageur est toujours surpris par l'absence de visibilité, ce qui le déstabilisera et pourra entraîner sa noyade.

votre sécurité
notre quotidien

prefecturedepolice.paris
prefpolice
prefecturedepolice
prefpolice
prefecture-de-police-de-paris
prefpolice

3430 Service gratuit + prix appel

Service de la communication de la préfecture de Police • Édition juin 2025